



Faie venir ma soeur comme une fille au pair

Par **maman ziyad**, le **13/10/2019** à **00:08**

Bonjour,

Après une formation début 2019, je suis intégrée directement dans le marché de travail, et après une mauvaise expériences de 7 mois avec une nounou pour mon fils qui nè le 07/06/2018. Le mois de mai précédent, j'ai décidé d'amener mon fils au Maroc et de le laisser chez ma soeur. Actuellement, mon fils est éloigné de moi, de son père et ses frères. Est-ce qu'il y aurait une possibilité pour faire venir ma soeur pour garder mon fils proche de sa famille. Ma soeur est âgée de 26 ans et à eu un diplôme de garde d'enfants au Maroc.

Merci.

Par **Visiteur**, le **13/10/2019** à **00:32**

Bonjour

Votre logement permet-il d'accueillir votre enfant et voyre soeur et quels sont vos propres moyens de subsistance ?

Par **maman ziyad**, le **13/10/2019** à **09:32**

Merci pour votre réponse et votre attention

Ce qui concerne le logement on est locataire d'un pavillon de 87 m

Et notre situation professionnelle moi je travail en cdd comme aide cuisine collective en cdd je gagne le smig et mon mari travail dans le bâtiment en cdi et gagne 1500€ par mois

On a 3 enfants deux ont avec nous en France le troisième chez ma soeur

Par **youris**, le **13/10/2019** à **20:54**

Bonjour,

Il faut également que ce métier soit en tension en france.

Je doute que votre soeur obtienne un visa long séjour pour ce motif qui ressemble fort à moyen détourné pour faire venir votre soeur en france.

Il faudra que votre soeur prouve avoir les ressources pour vivre en france sans oublier une

couverture maladie.
Salutations

Par **maman ziyad**, le **13/10/2019** à **22:47**

Merci pour votre échange
Comment peut-on faire une demande pour une visa longue séjour

Par **Tisuisse**, le **14/10/2019** à **07:14**

Bonjour,

C'est à votre soeur d'en faire la demande et, pour ça, elle doit aller à l'Ambassade de France ou au Consulat de France de son pays avant de venir en France.

Par **youris**, le **14/10/2019** à **10:06**

En matière de visas, votre soeur doit s'adresser à un consulat de france situé dans votre pays.